



ENSEMBLE DANS LA PRÉVENTION · ENSEMBLE DANS LA PRÉVENTION · ENSEMBLE DANS LA PR

# Prévention des cambriolages

La prévention des cambriolages et des vols est un élément indispensable de votre programme de prévention des sinistres. Sa complexité dépendra des spécificités de votre région et de l'attrait que présentent vos marchandises et votre matériel pour les voleurs.

Qu'un voleur soit un cambrioleur occasionnel ou un professionnel, les dommages causés à l'édifice et les pertes de biens peuvent être importants. Il est toujours mieux de prendre des mesures visant à éviter un cambriolage que d'avoir à en gérer les conséquences.

Voici quelques points à prendre en considération en élaborant votre programme de prévention des cambriolages; ils vous aideront à réduire les effractions.

## Agencement et matériaux du bâtiment

Un programme efficace contre les vols doit tenir compte de l'agencement du bâtiment et de la façon dont les différents éléments d'un bâtiment doivent fonctionner ensemble pour éviter les cambriolages. Les points les plus faibles de tout bâtiment sont les portes et les fenêtres. Celles-ci doivent impérativement être protégées.

Au moment de la construction d'un bâtiment, le facteur cambriolage doit être pris en considération pour l'agencement et le choix des matériaux. Vous devez tenir compte de l'attrait que présente le contenu du bâtiment pour les voleurs. Limitez le nombre de portes et de fenêtres. Les points d'entrée doivent être étudiés de manière à dissuader les cambrioleurs.

Les matériaux de construction sont un élément clé de la prévention des cambriolages. Par exemple, les murs de béton manufacturé offrent une protection largement supérieure à celle des murs à revêtement métallique. La probabilité qu'un voleur pénètre dans le bâtiment par un mur en béton plein est infime comparée à celle qu'il entre par un mur en revêtement métallique.

## Portes

Les portes constituent l'accès préféré des voleurs car elles peuvent être ouvertes facilement. Voici les principaux points à prendre en considération :

- Toutes les portes extérieures doivent être munies de serrures à double cylindre avec pêne dormant dotées d'une course d'au moins un pouce.
- Les portes latérales et arrière doivent être munies de protections supplémentaires telles des grilles ou des pénés de fer.
- Les portes basculantes doivent être sécurisées avec des cadenas.
- Les fenêtres des portes basculantes doivent être munies de barreaux ou de grillages métalliques.
- Les portes battantes vers l'extérieur doivent être équipées de charnières à fiches non détachables.



Les assurances  
**FEDERATED**

La sécurité de votre entreprise en tête

- Les portes périphériques doivent être faites de matériaux solides.
- Les portes arrière et latérales doivent être en bois plein ou en acier et posées dans des cadres d'acier renforcés.
- Les portes de bois à âme alvéolée ou les portes planes doivent être changées ou renforcées par l'intérieur avec une feuille de métal.
- Les panneaux en verre des portes arrière ou latérales doivent être remplacés. Toutes les portes vitrées doivent être protégées à l'aide d'une pellicule anti-effraction ou de barreaux de métal.
- Toutes les portes doivent être éclairées au-dessus et ces appareils d'éclairage doivent être protégés du bris.

**Remarque : Les dispositifs de verrouillage doivent être conformes aux exigences du code du bâtiment de la région et doivent être déverrouillés quand le bâtiment est occupé, conformément à la législation en vigueur.**

#### **Fenêtres**

- Les fenêtres doivent être protégées de l'intérieur par des barreaux métalliques fixés au cadre.
- Les fenêtres peuvent être munies d'une pellicule anti-effraction ou de sécurité.

#### **Protection extérieure**

- Installez un système d'éclairage extérieur pour éliminer les zones d'ombre et dissuader les voleurs.
- Les portes et fenêtres ne doivent pas être entourées de plantes ni offrir d'autres cachettes possibles.

- Installez des clôtures pour protéger les aires ouvertes.

#### **Alarmes antivol**

Les alarmes antivol offrent une protection supplémentaire qui complète la sécurité physique d'un bâtiment. Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez consulter notre bulletin sur les systèmes d'alarmes antivol.

#### **Ensemble dans la prévention**

Chez les assurances Federated, nous croyons que la prévention des sinistres est un élément essentiel de votre programme de gestion des risques. Vous pouvez compter sur votre coordonnateur des services de risques et sur votre équipe du Service de prévention des sinistres pour vous aider à élaborer des mesures de sécurité adaptées à votre entreprise. Le fait de collaborer avec nous afin de réduire votre exposition aux risques vous permettra également de protéger vos résultats financiers!

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec votre coordonnateur des services de risques et notre Service de prévention des sinistres au 1 800 665-1934, ou visitez notre site web à [www.federated.ca](http://www.federated.ca).

Les assurances Federated distribuent le présent bulletin de prévention des sinistres à titre de service pour ses titulaires de police et leurs conseillers commerciaux. L'information qui y est donnée est de nature générale et pourrait ne pas s'appliquer à votre province. Au moment d'élaborer des formulaires et des procédures pour votre entreprise, vous devriez demander conseil à des conseillers juridiques ou commerciaux indépendants. Les recommandations données dans le présent bulletin ont pour but de réduire les risques de sinistres, mais ne doivent en aucun cas être interprétées comme des moyens servant à éliminer les risques de sinistres.